

Colle Contact Néoprène, liquide

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : Colle Contact Néoprène, liquide
 Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
 Type de produit REACH : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 ☎ +32 14 42 42 31
 ☐ +32 14 42 65 14
 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 ☎ +32 14 42 42 31
 ☐ +32 14 42 65 14
 msds@soudal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
 +32 14 58 45 45 (BIG)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Flam. Liq.	catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation oculaire.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.
Aquatic Chronic	catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

F; R11 - Facilement inflammable.

Xi; R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

N; R51-53 - Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)



Contient: hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane.

Mention d'avertissement Danger

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)
 Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
<http://www.big.be>
 © BIG vzw

Motif de la révision: ATP6
 Numéro de la révision: 0201

Date d'établissement: 2007-05-09
 Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de produit: 45108

1 / 34

134-15960-458-fr-FR

Colle Contact Néoprène, liquide

Phrases H

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation oculaire.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Phrases P

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations supplémentaires

- EUH208 Contient: colophane. Peut déclencher une réaction allergique.
- Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.
- Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette.

Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Étiquettes



Facilement inflammable



Irritant



Dangereux pour l'environnement

Phrases R

- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Phrases S

- (02) (Conserver hors de la portée des enfants)
23 Ne pas respirer les vapeurs
24 Eviter le contact avec la peau
(46) (En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)
61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient: colophane. Peut déclencher une réaction allergique.

Recommandations supplémentaires

- Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.
- Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette.

2.3 Autres dangers:

CLP

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle
Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation
Attention! La substance est absorbée par la peau

DSD/DPD

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle
Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation
Attention! La substance est absorbée par la peau
Peut déclencher une réaction allergique

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

Ne s'applique pas

3.2 Mélanges:

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

2 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
acétone 01-2119471330-49	67-64-1 200-662-2	C<20 %	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
cyclohexane 01-2119463273-41	110-82-7 203-806-2	C<20 %	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50-53	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)(10)	Constituant
acétate d'éthyle 01-2119475103-46	141-78-6 205-500-4	C<20 %	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
butanone 01-2119457290-43	78-93-3 201-159-0	C<20 %	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
oxyde de zinc 01-2119463881-32	1314-13-2 215-222-5	C<1 %	N; R50-53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)	Constituant
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 01-2119555270-46	128-37-0 204-881-4	C<1 %	N; R50-53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)	Constituant
colophane 01-2119480418-32	8050-09-7 232-475-7	C<1 %	R43	Skin Sens. 1; H317	(1)(2)	Constituant
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane 01-2119475514-35		C<25 %	F; R11 Xi; R38 R67 N; R51-53 Xn; R65	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(10)	Constituant
	98-54-4 202-679-0	C<1 %	Repr. Cat. 3; R62 Xi; R38 - 41 N; R51-53	Repr. 2; H361f Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire du lait/de l'huile. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Etat de faiblesse. Irritation des voies respiratoires. Nausées. Vomissements. Maux de tête. Dépression du système nerveux central. Vertiges. Narcose. Excitation/agitation. Ivresse. Troubles de capacité de réaction. Difficultés respiratoires. Pertes de connaissance.

Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Après ingestion:

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

3 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

Gorge sèche/mal de gorge. Risque de pneumonie aspiratoire. Douleurs gastrointestinales. Dépression du système nerveux central. Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3 Conseils aux pompiers:

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Écran facial. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable, terre, vermiculite. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit frais. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Fer-blanc.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

4 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Pays-Bas

2,6-Di-tert-butyl-p-cresol (inhaleerbaar)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	5 mg/m³
2-Butanon	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	197 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	590 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	300 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	900 mg/m³
Aceton	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	501 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1210 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1002 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	2420 mg/m³
Cyclohexaan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	700 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	400 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1400 mg/m³
Ethylacetaat	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	150 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	550 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	300 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	1100 mg/m³
p-tert. Butylfenol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	0.08 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	0.5 mg/m³
Pyrolyseproducten afkomstig van harskern soldeertin (alifatisch aldehyde berekend als formaldehyde)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	0.1 mg/m³
Zinkoxide (rook)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	5 mg/m³

UE

Acétone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	500 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1210 mg/m³
Butanone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	600 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	300 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	900 mg/m³
Cyclohexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	700 mg/m³

Belgique

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

5 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (vapeur et aérosol)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	2 mg/m ³
2-Butanone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	600 mg/m ³
	Valeur courte durée	300 ppm
	Valeur courte durée	900 mg/m ³
Acétate d'éthyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	400 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1461 mg/m ³
Acétone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	500 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1210 mg/m ³
	Valeur courte durée	1000 ppm
	Valeur courte durée	2420 mg/m ³
Cyclohexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	100 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	350 mg/m ³
Zinc (oxyde de) (fumées)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	2 mg/m ³
	Valeur courte durée	10 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

Acetone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	500 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	750 ppm
Butylated hydroxytoluene (BHT)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	2 mg/m ³ (IFV)
Cyclohexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	100 ppm
Ethyl acetate	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	400 ppm
Methyl ethyl ketone (MEK)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	200 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	300 ppm
Zinc oxide	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	2 mg/m ³ (R)
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	10 mg/m ³ (R)

IFV: Inhalable fraction and vapor
R: Respirable fraction

Allemagne

2,6-Di-tert-butyl-p-kresol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	10 mg/m ³
4-tert-Butylphenol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	0.08 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	0.5 mg/m ³
Aceton	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	500 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1200 mg/m ³
Butanon	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	600 mg/m ³
Cyclohexan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	700 mg/m ³
Ethylacetat	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	400 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1500 mg/m ³

France

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	10 mg/m ³
Acétate d'éthyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	400 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1400 mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	
Acétone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	500 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	1210 mg/m ³
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	1000 ppm
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	2420 mg/m ³
Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	0.1 mg/m ³
Cyclohexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	200 ppm

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

6 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

Cyclohexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	700 mg/m ³
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	375 ppm
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1300 mg/m ³
Méthyléthylcétone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	600 mg/m ³
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	300 ppm
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	900 mg/m ³
Zinc (oxyde de, fumées)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	5 mg/m ³
Zinc (oxyde de, poussières)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	10 mg/m ³

UK

2,6-Di-tert-butyl-p-cresol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	10 mg/m ³
Acetone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1210 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1500 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	3620 mg/m ³
Butan-2-one (methyl ethyl ketone)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	600 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	300 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	899 mg/m ³
Cyclohexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	100 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	350 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	300 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1050 mg/m ³
Ethyl acetate	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	200 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
Rosin-based solder flux fume	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.05 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.15 mg/m ³

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

2,6-Di-tert-Butyl-p-Cresol (DBPC)	NIOSH	1(226)
2-Butanone (MEK) (Methyl ethyl ketone)	NIOSH	2500
2-Butanone (Methyl ethyl ketone)	OSHA	84
2-Butanone (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
2-Butanone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
2-Butanone	OSHA	1004
2-Butanone	OSHA	13
Acetone (ketones 1)	NIOSH	1300
Acetone (ketones I)	NIOSH	2555
Acetone (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
Acetone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
ACETONE and METHYL ETHYL KETONE in urine	NIOSH	8319
Acetone	OSHA	69
Cyclohexane (Hydrocarbons, BP36 to 126C)	NIOSH	1500
Cyclohexane	NIOSH	95-117
Cyclohexane	OSHA	7
Di-tert-butyl-p-cresol	OSHA	2108
Ethyl acetate (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Ethyl Acetate	NIOSH	1457
Ethyl Acetate	OSHA	7
MEK	NIOSH	8002

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

7 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

Methyl Ethyl Ketone (ketones I)	NIOSH	2555
Methyl Ethyl Ketone	OSHA	16
Petroleum Distillate (Naphthas)	NIOSH	1550
Petroleum Distillates fractions	OSHA	48
p-tert-Butylphenol	OSHA	2085
Zinc (Elements)	NIOSH	7300
Zinc Oxide	NIOSH	7030
Zinc Oxide	NIOSH	7502
Zinc Oxide	OSHA	ID 121

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL - Travailleurs

acétone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus locaux – inhalation	2420 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	186 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	1210 mg/m ³	

cyclohexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	700 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	700 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	700 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	700 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2016 mg/kg bw/jour	

acétate d'éthyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – inhalation	1468 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	1468 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	63 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	734 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	734 mg/m ³	

butanone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	600 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1161 mg/kg bw/jour	

oxyde de zinc

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	5 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	83 mg/kg bw/jour	

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.5 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	3.5 mg/m ³	

colophane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	117 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	17 mg/kg bw/jour	

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2035 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	773 mg/kg bw/jour	

###

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.5 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.071 mg/kg bw/jour	

DNEL - Grand public

acétone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	62 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	200 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	62 mg/kg bw/jour	

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

8 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

cyclohexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	206 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	412 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	206 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	412 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1186 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	59.4 mg/kg bw/jour	

acétate d'éthyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – inhalation	734 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	734 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	37 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	367 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	4.5 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – inhalation	367 mg/m ³	

butanone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	106 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	412 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	31 mg/kg bw/jour	

oxyde de zinc

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.5 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	83 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.83 mg/kg bw/jour	

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.25 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.86 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.25 mg/kg bw/jour	

colophane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	35 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	10 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	10 mg/kg bw/jour	

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	608 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	699 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	699 mg/kg bw/jour	

###

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.09 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.026 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.026 mg/kg bw/jour	

PNEC

acétone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	10.6 mg/l	
Eau de mer	1.06 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	21 mg/l	
Sédiment d'eau douce	30.4 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.04 mg/kg sédiment dw	
Sol	29.5 mg/kg sol dw	
STP	100 mg/l	

cyclohexane

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.207 mg/l	
Eau de mer	0.207 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.207 mg/l	
STP	3.24 mg/l	
Sédiment d'eau douce	3.627 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.627 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.99 mg/kg sol dw	

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

9 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

acétate d'éthyle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.24 mg/l	
Eau de mer	0.024 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	1.65 mg/l	
STP	650 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1.15 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.115 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.148 mg/kg sol dw	
Oral	0.2 g/kg alimentation	

butanone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	55.8 mg/l	
Eau de mer	55.8 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	55.8 mg/l	
STP	709 mg/l	
Sédiment d'eau douce	284.74 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	284.7 mg/kg sédiment dw	
Sol	22.5 mg/kg sol dw	
Nourriture	1000 mg/kg alimentation	

oxyde de zinc

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	20.6 µg/l	
Eau de mer	6.1 µg/l	
STP	100 µg/l	
Sédiment d'eau douce	117.8 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	56.5 mg/kg sédiment dw	
Sol	35.6 mg/kg sol dw	

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.199 µg/l	
Eau de mer	0.0199 µg/l	
Eau (rejets intermittents)	1.99 µg/l	
STP	0.17 mg/l	
Sédiment d'eau douce	99.6 µg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	9.96 µg/kg sédiment dw	
Sol	47.69 µg/kg sol dw	
Oral	8.33 mg/kg alimentation	

colophane

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.0016 mg/l	
Eau de mer	0.00016 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.016 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.007 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.0007 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.00045 mg/kg sol dw	

###

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.01 mg/l	
Eau de mer	0.001 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.048 mg/l	
STP	1.5 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.27 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.027 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.25 mg/kg sol dw	
Nourriture	46.67 mg/kg alimentation	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Travailler sous aspiration locale/ventilation.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

10 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants.

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau:

Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Visqueux
Odeur	Odeur de solvant
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Jaune
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Liquide et vapeurs très inflammables.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	2Pa.s ; 20°C
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	< 21°C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	> 2
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	Aucun renseignement disponible
Densité relative	0.86
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

9.2 Autres informations:

Densité absolue	860kg/m³
-----------------	----------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. Aucun renseignement disponible.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles:

Aucun renseignement disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Colle Contact Néoprène, liquide

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

11 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	5800mg/kg		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	20000mg/kg		Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		> 7426mg/kg bw		Lapin (femelle)	Éléments de preuve	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Autres	76mg/l	4 h	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	LCL0	Autres	16000ppm	4 h	Rat	Valeur expérimentale	

cyclohexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 5000mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 2000mg/kg bw		Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 32.88mg/l air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 19.07mg/l	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	10200mg/kg bw		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	24h cuff method	> 20000mg/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL50		70.56mg/l	4 h	Rat		
Inhalation (vapeurs)	CL0	Équivalent à OCDE 403	8000ppm	4 h	Rat	Valeur expérimentale	

butanone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2054mg/kg		Rat (mâle)	Read-across	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2328mg/kg		Rat (femelle)	Read-across	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2193mg/kg bw		Rat	Read-across	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 10ml/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

oxyde de zinc

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 5000mg/kg		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000mg/kg bw	24 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5.7mg/l	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 6000mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000mg/kg bw	24 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

12 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

colophane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Autres	2800mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000mg/kg bw	24 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Autres	> 5840mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Read-across	
Dermal	DL50	Autres	> 2800mg/kg bw	24 semaine(s)	Rat (masculin/féminin)	Produit similaire	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Autres	> 25.2mg/l	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

###

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 2000mg/kg		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 16000mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5.6mg/l	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Éléments de preuve	
Peau	Non irritant	Autres	3 jour(s)	24; 48; 72 heures	Cobaye	Éléments de preuve	
Inhalation	Légèrement irritant	Étude d'observation humaine	20 minutes		Humain	Littérature	

cyclohexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèrement irritant	Équivalent à OCDE 405		24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Méthode B.4 de l'UE	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant					Étude de	

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant; catégorie 2					Annexe VI	
Oeil	Non irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Légèrement irritant	Équivalent à OCDE 404	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

butanone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	Équivalent à OCDE 405			Lapin	Valeur expérimentale	Exposition unique
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h		Lapin	Read-across	

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

13 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

oxyde de zinc

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	24 h	24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

colophane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Autres			Lapin	Read-across	
Peau	Irritant	Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

###

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	Équivalent à OCDE 405	1 secondes	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique
Peau	Très irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation oculaire.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Essai de maximalisation sur cochon d'Inde		48 heures	Hamster (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains			Humain	Littérature	

cyclohexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Méthode B.6 de l'UE	6 h	24; 48 heures	Cobaye (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406	24 h	24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

butanone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

14 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

oxyde de zinc

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains	2 jours (en continu)	72 heures	Humain	Valeur expérimentale	

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Essai de maximalisation sur cochon d'Inde		24; 48 heures	Cobaye (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains			Humain (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

colophane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains			Humain (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains			Humain (femelle)	Read-across	

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (masculin/féminin)	Read-across	

###

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		48; 72 heures	Cobaye (mâle)	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	20mg/l		Aucun effet	13 semaine(s)	Souris (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Dermal								Non pertinent, jugement d'experts
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Autres	19000ppm		Aucun effet	8 semaine(s)	Rat (mâle)	Littérature
Inhalation (vapeurs)		Étude d'observation humaine	361ppm	Système nerveux central	Effets neurotoxiques	2 jour(s)	Humain	Données insuffisantes, non concluantes

cyclohexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	US EPA	7000ppm		Aucun effet	14 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

15 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	US EPA	900mg/kg bw/jour	Généraux	Signes cliniques ; mortalité ; poids corporel ; consommation d'aliments	90-92 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation	NOEC	EPA OTS 798.2450	350ppm	Généraux	Toxicité systémique	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation			STOT SE cat.3	Système nerveux central	Somnolence, vertiges			Annexe VI

butanone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermal								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	5041ppm		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3	Système nerveux central	Somnolence, vertiges			Annexe VI

oxyde de zinc

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOEL	OCDE 408	3000ppm		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Read-across
Inhalation (aérosol)	NOAEL	OCDE 413	1.5mg/m³ air		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL		25mg/kg bw/jour		Aucun effet		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

colophane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	0.2%		Aucun effet	90 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Données insuffisantes, non concluantes
Dermal								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Autres	4200mg/m³ air		Aucun effet	3 jours (8h/jour)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	6646ppm		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	2220ppm		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Autres	14g/m³	Système nerveux central	Troubles comportementaux	3 jours (8h/jour)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

16 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

###

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	LOAEL	Autres	2000ppm	Foie	Transformation morphologique	14 semaine(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	60mg/kg bw/jour		Aucun effet		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Dermal								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale

cyclohexane

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale

acétate d'éthyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

butanone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

oxyde de zinc

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Ames test	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 479	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale

colophane

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 473	Lymphocytes humains	Aucun effet	Valeur expérimentale

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

17 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Read-across
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Read-across
Négatif	OCDE 476		Aucun effet	Read-across

###

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Rat lymphocytes	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif		13 semaine(s)	Souris (masculin/féminin)		Littérature

cyclohexane

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 475	5 jours (6h/jour)	Rat (masculin/féminin)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

acétate d'éthyle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris (mâle)		Valeur expérimentale

butanone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

oxyde de zinc

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Test d'aberration chromosomique	8 semaines (tous les jours)	Souris (mâle)		Valeur expérimentale
Négatif	Micronucleus test		Souris (femelle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

###

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474	24, 48 h	Souris (masculin/féminin)	Moelle osseuse	Read-across

Cancérogénicité

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Dermal	NOEL	Autres	79mg	51 semaine(s)	Souris (femelle)	Littérature		Aucun effet

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Oral		Sans précision supplémentaire		104 semaine(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale		Aucun effet cancérogène

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

18 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

colophane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Inhalation						Dispense de données		
Dermal						Dispense de données		
Oral						Dispense de données		

###

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Inhalation						Dispense de données		
Dermal						Dispense de données		
Oral						Dispense de données		

Toxicité pour la reproduction

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	11000ppm	6-19 jours (gestation, tous les jours)	Rat (masculin/féminin)			Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Autres	900mg/kg bw/jour	13 semaine(s)	Rat (mâle)	Aucun effet		Littérature

cyclohexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	7000ppm	10 jours (6h/jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	2000ppm	10 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEC	Équivalent à OCDE 416	2000ppm	>11 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

acétate d'éthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	> 3600mg/kg bw/jour	8-14 jours (gestation, tous les jours)	Souris	Aucun effet	Fœtus	Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	2200mg/kg bw/jour	8-14 jours (gestation, tous les jours)	Souris	Aucun effet		Read-across
	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	3600mg/kg bw/jour	8-14 jours (gestation, tous les jours)	Souris	Mortalité	Généraux	Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL	Autres	1500ppm	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (mâle)	Réduction de la motilité du sperme	Testicules	Valeur expérimentale

butanone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002ppm	10 jours (7h/jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002ppm	10 jours (7h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	1644mg/kg bw/jour - 1771mg/kg bw/jour		Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Read-across

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

19 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

oxyde de zinc

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	OCDE 414	7.5mg/kg bw/jour	14 jours (6h/jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	OCDE 414	7.5mg/kg bw/jour	14 jours (6h/jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (F1)	Équivalent à OCDE 416	7.5mg/kg bw/jour	22 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Read-across

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	375mg/kg bw/jour		Rat (femelle)	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	93.5mg/kg bw/jour		Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL		500mg/kg bw/jour		Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEL		100mg/kg bw/jour		Rat (mâle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

colophane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL (F1)	OCDE 421	3000ppm	30-45 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P)	OCDE 421	3000ppm	30-45 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Autres	≥ 1200ppm	10 jours (6h/jour)	Rat	Aucun effet		Read-across
	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	3000ppm	10 jours (6h/jour)	Souris	Aucun effet		Read-across
	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	9000ppm	10 jours (6h/jour)	Souris	Modifications squelettiques mineures	Squelette	Read-across
Toxicité maternelle	NOAEC		1200ppm		Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	900ppm	10 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	3000ppm	10 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Affection/dégénérescence des tissus pulmonaires	Poumons	Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL (P/F1)	Équivalent à OCDE 416	9000ppm		Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Read-across

###

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	≥ 300mg/kg bw/jour	20 jour(s)	Rat	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	75mg/kg bw/jour	20 jour(s)	Rat	Mortalité		Read-across
Effets sur la fertilité	NOEL	OCDE 416	800ppm		Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEL (P)	OCDE 422	60mg/kg bw/jour		Rat (masculin/féminin)	Irritation des voies respiratoires		Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Toxicité autres effets

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

20 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
			Peau	Dessèchement ou gerçures de la			Étude de littérature

cyclohexane

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
NOAEC	Autres	2000ppm		Effets neurotoxiques	6 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
LOAEC	Autres	7000ppm		Effets neurotoxiques	6 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale

acétate d'éthyle

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
			Peau	Dessèchement ou gerçures de la			Littérature

butanone

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
	Équivalent à OCDE 404		Peau	Dessèchement ou gerçures de la			Read-across

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Colle Contact Néoprène, liquide

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Teint rouge. Eruption/dermatite. Gorge sèche/mal de gorge. Maux de tête. Nausées. Etat de faiblesse. Risque d'inflammation des voies aériennes.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Colle Contact Néoprène, liquide

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

acétone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Méthode C.1 de l'UE	5540 mg/l	96 h	Salmo gairdneri	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë invertébrés	CL50	Autres	12600 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		>7000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

21 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

cyclohexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	4.53 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration mesurée
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	0.9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EBC50	OCDE 201	3.428 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum			Valeur expérimentale; GLP
	NOEC	OCDE 201	0.925 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum			Valeur expérimentale; Biomasse
	ErC50	OCDE 201	9.317 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata			Valeur expérimentale; GLP
	NOEC	OCDE 201	0.94 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata			Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50		29 mg/l	15 h	Micro-organismes aérobies			Valeur expérimentale; Concentration nominale

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité macro-organismes du sol	CL50	OCDE 207	>1000 µg/cm²	48 h	Eisenia fetida	Valeur expérimentale

acétate d'éthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	US EPA	230 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		154 mg/l	48 h	Daphnia magna			Littérature
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	ECOSAR v1.00	6.3 mg/l	32 jour(s)	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR
	NOEC	OCDE 210	<9.65 mg/l	32 jour(s)	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	Équivalent à OCDE 211	2.4 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		5870 mg/l	15 minutes	Photobacterium phosphoreum	Système statique	Eau salée	Valeur expérimentale; Ralentissement

butanone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2993 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	308 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	1972 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE0	DIN 38412-8	1150 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

22 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

oxyde de zinc

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	ASTM E729-88	0.169 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Ion de zinc
Toxicité aiguë invertébrés	CL50	Équivalent à OCDE 202	0.33 - 0.66 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Ion de zinc
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	IC50	OCDE 201	0.136 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Ion de zinc
	NOEC	OCDE 201	0.024 mg/l	3 jour(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Ion de zinc
Toxicité chronique poissons	NOEC	OCDE 215	0.199 mg/l	30 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across; Ion de zinc
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	OCDE 211	0.048 - 0.156 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Ion de zinc
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	Équivalent à OCDE 209	5.2 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Ralentissement

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL0	Méthode C.1 de l'UE	>= 0.57 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	CL50	ECOSAR v1.00	0.199 mg/l	96 h	Pisces			QSAR
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	0.48 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	NOEC	OCDE 202	0.15 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	ECOSAR v1.00	0.758 mg/l	96 h	Algae			Valeur calculée
Toxicité chronique poissons	NOEC	ECOSAR v1.00	0.041 mg/l		Pisces			Valeur calculée; Chronique
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	OCDE 202	0.316 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna			Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		1.7 mg/l	24 h	Tetrahymena pyriformis	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

colophane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	1 - <10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	911 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 1000 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	> 10000 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	11.4 mg/l WAF	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	3.0 mg/l WAF	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	30 - 100 mg/l WAF	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOEL		2.045 mg/l	28	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC		0.17 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna			Littérature
	LOEC		0.32 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna			Littérature
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		35.57 mg/l	48 h	Tetrahymena pyriformis		Eau douce (non salée)	QSAR; Taux de croissance

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

23 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

###

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		5.14 mg/l	96 h	Pimephales promelas			Concentration mesurée
	CL50	Équivalent à OCDE 203	1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Produit similaire; Concentration nominale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		3.9 mg/l	48 h	Daphnia magna			
	CE50	OCDE 202	4.8 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		11.2 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus			Taux de croissance
	ErC50	OCDE 201	14 mg/l	72 h	Pseudokirchneria subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOEC	Équivalent à OCDE 210	10 µg/l	128 jour(s)	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	Équivalent à OCDE 211	0.73 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	CE50	OCDE 202	4.8 mg/l	48	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	Équivalent à OCDE 209	> 10 mg/l	3 h	Boue activée		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité macro-organismes du sol						Dispense de données
Toxicité micro-organismes du sol						Dispense de données
Toxicité plantes terrestres						Dispense de
Toxicité oiseaux						Dispense de

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte et sur l'application de la méthode de la somme

Conclusion

Toxique pour les organismes aquatiques

Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité:

acétone

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2	90.9 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

cyclohexane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	77 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	52 h	500000 /cm³	Valeur calculée

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	28 - 180 jour(s)		Étude de littérature

acétate d'éthyle

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2	93.9 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	100 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	40 h	500000 /cm³	QSAR

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

24 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

butanone

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	98 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	2.7-26.7 h		Valeur calculée

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	1-7 jour(s)		Valeur calculée

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301C : Essai MITI modifié (I)	4.5 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	7.02 h	1.5E6 /cm ³	Valeur calculée

Biodégradation sol

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
	63.82 %	1 jour(s)	Valeur expérimentale

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
BIOWIN 4.10	37.5 jour(s); QSAR	Dégradation primaire	Valeur calculée

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
EPI Suite	75 jour(s)	Dégradation primaire	Valeur calculée

Période de demi-valeur air (t1/2 air)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	7.018 h	Dégradation primaire	Valeur calculée

colophane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	71 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	98 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

###

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301A : Essai de disparition du COD	98 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	60 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Colle Contact Néoprène, liquide

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

25 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

acétone

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		0.69		Pisces	

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	BCFWIN	3			Valeur calculée

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		-0.24		Données d'essai

cyclohexane

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		31 - 129	8 semaine(s)	Cyprinus carpio	Étude de littérature
		167		Pimephales promelas	QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		3.44	25 °C	Valeur expérimentale

acétate d'éthyle

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		30	3 jour(s)	Leuciscus idus	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
EPA OPPTS 830.7560		0.68	25 °C	Valeur expérimentale

butanone

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		0.3	40 °C	Valeur expérimentale

oxyde de zinc

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		1.53		Valeur estimative

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	230 - 2500	56 jour(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		5.1		Valeur expérimentale

colophane

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.00	56.2			QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		1.9		Valeur expérimentale

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		> 3		

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

26 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

###

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		120	3 h	Leuciscus idus	
		20 - 88		Cyprinus carpio	
	OCDE 305	20 - 48	8 semaine(s)	Cyprinus auratus	Valeur expérimentale

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		34	24 h	Chlorella sp.	
		240	5 h	Bacteria	

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		3	23 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4 Mobilité dans le sol:

cyclohexane

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	Autres	2.89	QSAR
Koc	Autres	770	QSAR

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.15 atm m³/mol		25 °C		Valeur expérimentale
14900 Pa.m³/mol		20 °C		Valeur calculée

acétate d'éthyle

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	51.3 %	0 %	0.27 %	13.3 %	35.3 %	Valeur calculée

butanone

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc		34	Valeur calculée

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
1.06 Pa.m³/mol				

oxyde de zinc

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.2	Étude de littérature

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc	PCKOCWIN v1.66	23030	Valeur calculée
log Koc	PCKOCWIN v1.66	4.362	Valeur calculée

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
8.92E-5 atm m³/mol	SRC HENRYWIN v3.10			Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	0.37 %		30.4 %	58.5 %	10.7 %	Valeur calculée

colophane

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.8759	QSAR

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	98 %	0 %	0.9 %	0 %	1.3 %	Valeur calculée

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

27 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

###

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		3.1	QSAR

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol
Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes:

Colle Contact Néoprène, liquide

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (CE) n° 517/2004)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

acétone

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

cyclohexane

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

acétate d'éthyle

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

butanone

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

oxyde de zinc

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

colophane

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

28 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

###

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09* (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

SECTION 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1133
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Adhésifs, Disposition spéciale 640H
------------------	-------------------------------------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	33
Classe	3
Code de classification	F1

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	640H
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.4 de l'ADR

Chemin de fer (RID)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1133
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Adhésifs, Disposition spéciale 640H
------------------	-------------------------------------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	33
Classe	3
Code de classification	F1

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	640H
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

29 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.4 du RID
--------------------	---

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1133
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Nom d'expédition	Adhésifs, Disposition spéciale 640H
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	3
Code de classification	F1
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	640H
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.4 de l'ADN

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1133
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Nom d'expédition	Adhésives
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	3
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin	P
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	223
Dispositions spéciales	955
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.3.2.3 du Code IMDG
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	
Annexe II de Marpol 73/78	Non applicable, basé sur les informations disponibles

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1133
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Nom d'expédition	Adhésives
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	3
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	A3
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	10 L
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 3.3.3.1 de l'OACI

SECTION 15: Informations réglementaires

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

30 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
77 %	

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
- acétone - cyclohexane - acétate d'éthyle - butanone - hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1^{er} décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1^{er} décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1^{er} décembre 2010.6. Au plus tard le 1^{er} juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1^{er} décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»
- acétone - cyclohexane - acétate d'éthyle - butanone	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpents, — les excréments factices, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules pointues. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels." 3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.
cyclohexane	Cyclohexane	1. Ne peut être mis sur le marché pour la première fois après le 27 juin 2010, pour la vente au public, en tant que constituant d'adhésifs de contact à base de néoprène à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids dans des emballages d'un poids supérieur à 350 g.2. Les adhésifs de contact à base de néoprène contenant du cyclohexane et non conformes au paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché pour

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

31 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

la vente au public après le 27 décembre 2010.3. Sans préjudice des autres dispositions de la législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les fournisseurs veillent à ce que, avant leur mise sur le marché, les adhésifs de contact à base de néoprène contenant du cyclohexane à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids qui sont mis sur le marché pour être vendus au public après le 27 décembre 2010 portent de manière visible, lisible et indélébile les mentions suivantes:
 — Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.
 — Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette.”

Législation nationale Pays-Bas

Colle Contact Néoprène, liquide

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 04
Waterbezwaarlijkheid	9

###

SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité)	Risque possible d'altération de la fertilité
--	--

Législation nationale Allemagne

Colle Contact Néoprène, liquide

WGK	2; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

acétone

Schwangerschaft Gruppe	D
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	Aceton; 500 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	Aceton; 1200 mg/m ³
TA-Luft	5.2.5

cyclohexane

Schwangerschaft Gruppe	D
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	Cyclohexan; 200 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	Cyclohexan; 700 mg/m ³
TA-Luft	5.2.5; I

acétate d'éthyle

Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	Ethylacetat; 400 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	Ethylacetat; 1500 mg/m ³
TA-Luft	5.2.5

butanone

Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	2-Butanon; 200 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	2-Butanon; 600 mg/m ³
TA-Luft	5.2.5

oxyde de zinc

Schwangerschaft Gruppe	C
Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	Zink und seine anorganischen Verbindungen (alveolengängige Fraktion); 0,1 mg/m ³ ; gemessen als alveolengängige Fraktion (vgl. Abschn. Vd) S. 191) Zink und seine anorganischen Verbindungen (eintembare Fraktion); 2 mg/m ³ ; gemessen als eintembare Fraktion (vgl. Abschn. Vd) S. 191)
TA-Luft	5.2.1

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

MAK - Krebserzeugend Kategorie	4
Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m ³	Butylhydroxytoluol (BHT); 10 mg/m ³ ; gemessen als eintembare Fraktion (vgl. Abschn. Vd) S. 191)
TA-Luft	5.2.5; I

colophane

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

32 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

###

Schwangerschaft Gruppe	D
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	p-tert-Butylphenol; 0.080 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³	p-tert-Butylphenol; 0.5 mg/m³
TA-Luft	5.2.5; I
	5.2.5

Législation nationale France

Colle Contact Néoprène, liquide
Aucun renseignement disponible

Législation nationale Belgique

Colle Contact Néoprène, liquide
Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Colle Contact Néoprène, liquide
Aucun renseignement disponible

acétone

TLV - Carcinogen	Acetone; A4
------------------	-------------

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

CIRC - classification	3; Butylated hydroxytoluene (bht)
TLV - Carcinogen	Butylated hydroxytoluene (BHT); A4

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R36 Irritant pour les yeux
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
R38 Irritant pour la peau
R41 Risque de lésions oculaires graves
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
R51 Toxique pour les organismes aquatiques
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R62 Risque possible d'altération de la fertilité
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation oculaire.
H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Facteur M

2,6-di-tert-butyl-p-crésol	1	Aigu	BIG
----------------------------	---	------	-----

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

33 / 34

Colle Contact Néoprène, liquide

recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(s) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: ATP6

Date d'établissement: 2007-05-09

Date de la révision: 2015-02-05

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 45108

34 / 34